

**SEANCE N°1****CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02/03/2026
PROCES-VERBAL**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 02 mars 2026 à 18h30 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 17 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires - Titulaires présents ce jour : 32 – Suppléants avec voix délibérative présents ce jour : 3 - Procurations : 6 – Absents : 6

Heure de début : 18h30 - Heure de fin : 20h10

PRESENCE**32 membres titulaires présents :**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY - **BOULOT** : M. BEUGNOT, MME CHEVALIER – **BOULT** : M. GUIGUEN - **BUSSIERES** : M. BRENOT – **BUTHIERS** : M. MAGNIN - **CHAUX LA LOTIERE** : M. ORMAUX - **CIREY** : MME MOINE - **ETUZ** : M. GERMAIN - **FONDREMAND** : M. HANRIOT – **GRANDVELLE ET LE PERRENOT** : M. SAUVIAT - **HYET** : M. OUDIN - **LE CORDONNET** : M. MIGARD - **MAIZIERES** : M. COSTILLE - **MONTARLOT LES RIOZ** : M. BOUTON - **NEUVILLE LES CROMARY** : M. VARIN - **OISELAY ET GRACHAUX** : MME CUENOT - **PENNESIERES** : M. BRIOTTET – **PERROUSE** : M. HENRIOT – **RECOLOGNE LES RIOZ** : M. TRAVAILLOT - **RIOZ** : M. DEVILLERS, MME FILIATRE, M. MAINIER, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ - **RUHANS** : M. GIRARD S. - **TRESILLEY** : M. FLEUROT - **VANDELANS** : M. DESCHASEAUX - **VILLERS BOUTON** : MME DEMANY - **VORAY SUR L'OGNON** : M. GIRAUD, M. TOURNIER.

6 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL A M. BOUTON (MONTARLOT-LES-RIOZ) – **BOULOT** : M. CHARBONNIER A MME CHEVALIER – **MONTBOILLON** : M. PANIER A M. GIRARD S. (RUHANS) – **RIOZ** : MME STIVALA A MME WANTZ, MME THIEBAUT A M. ORMAUX (CHAUX-LA-LOTIERE)- **VORAY SUR L'OGNON** : MME BESNARD A M. TOURNIER.

3 membres suppléants avec voix délibérative :

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – **SORANS-LES-BREUREY** : MME DEBUIRE (M. MARCHAL ETANT EMPECHE) – **TRAITIEFONTAINE** : M. KRUCZEK (MME BARDEY ETANT EMPECHÉE).

6 membres titulaires absents et non représentés :

BOULT : MME TOUSSAINT-JULIEN – **CHAMBORNAY LES BELLEVAUX** : M. PEYRETON – **CROMARY** : M. BERGER – **ETUZ** : M. TABOURNOT - **LA MALACHERE** : M. GIRARD C. - **RIOZ** : M. GUIBOURG.

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

Guillaume Germain a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

ORDRE DU JOUR

N°	Intitulé	N° délibération	Approbation/Rejet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 8 décembre 2025	26030201D	Unanimité
2	Participation mensuelle des budgets annexes aux frais de personnel et frais de gestion courante	26030202D	Unanimité
3	Amortissement des biens en M49 - fixation de durées complémentaires (budgets eau et assainissement)	26030203D	Unanimité
4	Encaissement du FCTVA de la commune de OISELAY-ET-GRACHAUX au budget assainissement	26030204D	Unanimité
5	Provisions pour risques concernant le recouvrement des restes sur les comptes de tiers	26030205D	Unanimité
6	Provisions pour risques concernant le compte épargne temps des agents de la CCPR	26030206D	Unanimité
7	Ouverture d'une AP/CP au budget primitif de l'eau concernant les travaux de déploiement de la télégestion phase 3	26030207D	Unanimité
8	Modification d'une AP/CP au budget primitif assainissement 2026 concernant les travaux de mise en séparatif à CROMARY	26030208D	Unanimité
9	Annulation d'une AP/CP au budget primitif assainissement concernant l'étude MOE rue Charles de Gaulle à RIOZ	26030209D	Unanimité
10	Modification d'une AP/CP au budget primitif eau 2026 concernant le renouvellement de réseau à Cromary : route de They et grande rue	26030210D	Unanimité
11	Modification d'une AP/CP au budget primitif principal 2026 concernant la signalétique	26030211D	Unanimité

12	Vote des taux d'imposition 2026	26030212D	Unanimité
13	Vote du montant de la taxe GEMAPI 2026	26030213D	Unanimité
14	Reprise anticipée des résultats 2025	26030214D	Unanimité
15	Budget Primitif Eau 2026	26030215D	Unanimité
16	Budget Primitif Assainissement 2026	26030216D	Majorité
17	Budget Primitif SPANC 2026	26030217D	Unanimité
18	Budget Primitif Ordures Ménagères 2026	26030218D	Unanimité
19	Budget Primitif Lotissement 2026	26030219D	Unanimité
20	Budget Primitif Scolaire 2026	26030220D	Unanimité
21	Budget Primitif Principal 2026	26030221D	Majorité
22	Versement d'une subvention au budget annexe Assainissement	26030222D	Majorité
23	Créations de postes non permanents de droit public - accroissement temporaire d'activité	26030223D	Unanimité
24	Créations de postes non permanents de droit public – accroissement saisonnier d'activité	26030224D	Unanimité
25	Création de postes permanents de droit public	26030225D	Unanimité
26	Suppression de postes (droit privé)	26030226D	Unanimité
27	Création de postes (droit public)	26030227D	Unanimité
28	Suppression / Création de postes	26030228D	Unanimité

29	Modification des tarifs de mise à disposition du personnel d'entretien	26030229D	Unanimité
30	Subvention "Ma Prime Rénov" à RUHANS	26030230D	Unanimité
31	Création d'une servitude de passage pour les équipements d'eaux usées à Grandvelle-et-le-Perrenot	26030231D	Unanimité
32	Mise à jour des revenus planchers utilisés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour le calcul des tarifs d'accueil périscolaire et de loisirs	26030232D	Unanimité
33	Pack culturel territorial dans le cadre de la convention territoriale de développement culturel avec la DRAC	26030233D	Unanimité
34	Signature d'une convention avec l'association "Au Coin de l'Oreille" - Festival itinérant "Les Estivales de Saône"	26030234D	Unanimité

RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 08 décembre 2025

EXPOSE : Nadine Wantz, Présidente, propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

2. Participation mensuelle des budgets annexes aux frais de personnel et frais de gestion courante

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle qu'il convient de fixer le montant à rembourser au budget principal de la Communauté de Communes par les budgets annexes au titre de l'année 2026.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

3. Amortissement des biens en M49 – fixation de durées complémentaires (budgets eau et assainissement)

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que le Conseil communautaire réuni le 2 novembre 2020 a décidé d'amortir les biens des budgets eau et assainissement de façon linéaire, sans prorata temporis, et à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions : 0-contre : 0).

4. Encaissement du FCTVA de la commune de Oiselay-et-Grachaux au budget assainissement

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, explique que l'Etat a versé 58.747€ de Fonds de Compensation de la TVA, à la commune de Oiselay-et-Grachaux pour des travaux sur les réseaux au budget assainissement.

Les compétences eau et assainissement ayant été transférées à la CCPR au 1er janvier 2019, le conseil municipal de la commune de Oiselay-et-Grachaux par délibération en date du 3 juillet 2025, a décidé à la majorité le reversement de la somme de 58.747€ à la CCPR en deux échéances :

- 29 373.50€ en 2025
- 29 373.50€ en 2026.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

5. Provisions pour risques concernant le recouvrement des restes sur les comptes de tiers

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT, dispositions applicables aux EPCI) :

- Provision pour contentieux ;
- Provision dès l'ouverture d'une procédure collective ;
- Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers ;
- Pour 2026, le risque est estimé à environ 56 596.12 € soit 15% des produits non recouverts et au minimum de plus de 2 ans tous budgets confondus.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

6. Provisions pour risques concernant le compte épargne temps des agents de la CCPR

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que des provisions doivent être constituées pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels.

En 2025, le montant provisionné s'élevait à 19 761€, ainsi il conviendrait d'effectuer une provision à hauteur de 2 907€.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

7. Ouverture d'une AP/CP au budget primitif de l'eau concernant les travaux de déploiement de la télégestion phase 3

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

Afin de limiter les ouvertures de crédits annuels aux besoins de mandatement de chaque exercice tout en améliorant la lisibilité financière pluriannuelle des comptes, le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

8. Modification d'une AP/CP au budget primitif assainissement 2026 concernant les travaux de mise en séparatif à CROMARY

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

Afin de limiter les ouvertures de crédits annuels aux besoins de mandatement de chaque exercice tout en améliorant la lisibilité financière pluriannuelle des comptes, le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

9. Annulation d'une AP/CP au budget primitif assainissement concernant l'étude MOE rue Charles de Gaulle à RIOZ

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

Il explique que les crédits inscrits en 2025 sur le budget de l'assainissement et le budget de l'eau ont permis d'engager la totalité du marché d'étude dont les montants figurent en restes à réaliser sur chacun des 2 budgets, soit 28 616 € HT sur l'opération 5013 du budget assainissement, et 37 816 € sur l'opération 4012 du budget eau et qu'il convient d'annuler cette AP/CP.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

10. Modification d'une AP/CP au budget primitif eau 2026 concernant le renouvellement de réseau à Cromary : route de They et grande rue

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

Afin de limiter les ouvertures de crédits annuels aux besoins de mandatement de chaque exercice tout en améliorant la lisibilité financière pluriannuelle des comptes, le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

11. Modification d'une AP/CP au budget primitif principal 2026 concernant la signalétique

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

Afin de limiter les ouvertures de crédits annuels aux besoins de mandatement de chaque exercice tout en améliorant la lisibilité financière pluriannuelle des comptes, le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

12. Vote des taux d'imposition 2026

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, explique que les taux d'imposition proposés pour l'année 2026 sont identiques à ceux de 2025.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

13. Vote du montant de la taxe GEMAPI 2026

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que le produit attendu de la taxe GEMAPI doit être fixé annuellement par l'EPCI. Le produit doit permettre de couvrir les frais de fonctionnement, d'adhésion aux organismes extérieurs, d'études et de travaux d'investissement occasionnés par l'exercice de la compétence, à savoir l'adhésion au Syndicat de la Vallée de l'Ognon à hauteur de 71 817,45€/an, et les travaux relatifs à la gestion de la Romaine.

Il est proposé de fixer ce montant à 70 000 € pour l'année 2026 (identique à celui de 2025).

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

14. Reprise anticipée des résultats 2025

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil communautaire, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025 : soit un extrait du compte de gestion, soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats au 31 décembre 2025.

Le vice-président présente les résultats de chaque budget pour l'année 2025.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

15. Budget Primitif EAU 2026

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, présente le budget primitif 2026 du budget annexe EAU, par nature et par fonction, et en investissement par opération, lequel se résume ainsi :

BUDGET ANNEXE EAU

Section de Fonctionnement :

	Budget Primitif 2026
Dépenses	2 388 571,25 €
Recettes	2 388 571,25 €

Section d'investissement :

	Reprise anticipée des RAR	Nouveaux crédits	Budget Primitif 2026
Dépenses	327 209,77 €	2 338 939,51 €	2 666 149,28 €
Recettes	959 128,68 €	1 707 020,60 €	2 666 149,28 €

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

16. Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2026

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, présente le budget primitif 2026 du budget annexe ASSAINISSEMENT, par nature et par fonction, et en investissement par opération, lequel se résume ainsi :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement :

	Budget Primitif 2026
Dépenses	1 813 085,44 €
Recettes	1 813 085,44 €

Section d'investissement :

	Reprise anticipée des RAR	Nouveaux crédits	Budget Primitif 2026
Dépenses	102 163,67 €	1 026 209,27 €	1 128 372,94 €
Recettes	59 331,87€	1 069 041,07 €	1 128 372,94 €

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : 1-contre : 0).

17. Budget Primitif SPANC 2026

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, présente le budget primitif 2026 du budget annexe SPANC, par nature et par fonction, et en investissement par opération, lequel se résume ainsi :

BUDGET ANNEXE SPANC :

Section de Fonctionnement :

	Budget Primitif 2026
Dépenses	102 391,62 €
Recettes	102 391,62 €

Section d'investissement :

	Reprise anticipée des RAR	Nouveaux crédits	Budget Primitif 2026
Dépenses	0€	622€	622€
Recettes	0€	622€	622€

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

18. Budget Primitif ORDURES MENAGERES 2026

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, présente le budget primitif 2026 du budget annexe ORDURES MÉNAGÈRES, par nature et par fonction, et en investissement par opération, lequel se résume ainsi :

BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES :

Section de Fonctionnement :

	Budget Primitif 2026
Dépenses	1 493 785,72 €
Recettes	1 602 976,26 €

Section d'investissement :

	Reprise anticipée des RAR	Nouveaux crédits	Budget Primitif 2026
Dépenses	40 840,80 €	494 036,09 €	534 876,89 €
Recettes	0€	634 427,06 €	634 427,06 €

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

19. Budget Primitif LOTISSEMENT 2026

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, présente le budget primitif 2026 du budget annexe LOTISSEMENT, par nature et par fonction, et en investissement par opération, lequel se résume ainsi :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

Section de Fonctionnement :

	Budget Primitif 2026
Dépenses	2 093 562,01 €
Recettes	2 093 562,01 €

Section d'investissement :

	Reprise anticipée des RAR	Nouveaux crédits	Budget Primitif 2026
Dépenses	0€	3 373 006,22 €	3 373 006,22 €
Recettes	0€	3 373 006,22 €	3 373 006,22 €

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

20. Budget Primitif SCOLAIRE 2026

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, présente le budget primitif 2026 du budget annexe SCOLAIRE, par nature et par fonction, et en investissement par opération, lequel se résume ainsi :

BUDGET ANNEXE SCOLAIRE:

Section de Fonctionnement :

	Budget Primitif 2026
Dépenses	1 971 529,42 €
Recettes	1 971 529,42 €

Section d'investissement :

	Reprise anticipée des RAR	Nouveaux crédits	Budget Primitif 2026
Dépenses	97 595,80 €	689 727,75 €	787 323,55 €
Recettes	0 €	787 323,55 €	787 323,55 €

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

21. Budget Primitif PRINCIPAL 2026

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, présente le budget primitif 2026 du budget PRINCIPAL, par nature et par fonction, et en investissement par opération, lequel se résume ainsi :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Section de Fonctionnement :

	Budget Primitif 2026
Dépenses	11 568 256,83 €
Recettes	11 568 256,83 €

Section d'investissement :

	Reprise anticipée des RAR	Nouveaux crédits	Budget Primitif 2026
Dépenses	268 466,92 €	687 093,98 €	955 560,90€
Recettes	60 610,47€	894 950,43 €	955 560,90€

DISCUSSIONS : Gilles Mainier demande si, concernant le changement de chauffage du gymnase de Rioz, l'impact du potentiel futur réseau de chaleur a bien été pris en compte.

Nadine Wantz, Présidente, lui répond que cela a bien été pris en compte et que l'on estime qu'il n'y aurait pas d'impact positif car l'investissement pour relier le gymnase au réseau de chaleur serait très important.

VOTE : Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : 2-contre : 0).

22. Versement d'une subvention au budget annexe Assainissement

EXPOSE : Alexandre Ormaux, vice-président, rappelle que lors de la préparation du budget primitif 2026, le versement d'une subvention du budget principal au budget assainissement a permis de l'équilibrer.

La subvention d'équilibre s'élève à la somme de 184 139,50 €.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : 1-contre : 0).

23. Création de postes non permanents de droit public – accroissement temporaire d'activité

EXPOSE : Jean-Charles Hanriot, conseiller délégué, explique la nécessité de créer des emplois non permanents pour répondre à un accroissement temporaire d'activité.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

24. Création de postes non permanents de droit public – accroissement saisonniers d'activité

EXPOSE : Jean-Charles Hanriot, conseiller délégué, explique qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à l'ouverture des piscines communautaires durant la saison estivale 2026. Ces tâches ne peuvent être effectuées par les seuls membres permanents de la collectivité.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

25. Création de postes permanents de droit public

EXPOSE : Jean-Charles Hanriot, conseiller délégué, explique qu'au regard des besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer deux postes.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

26. Suppression de postes (droit privé)

EXPOSE : Jean-Charles Hanriot, conseiller délégué, explique qu'il convient de procéder à la fermeture de deux postes au sein du service Exploitation devenus sans objet.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

27. Création de postes (droit public)

EXPOSE : Jean-Charles Hanriot, conseiller délégué, explique qu'il est nécessaire de créer à compter du 01/05/2026 deux postes agents techniques au sein du service exploitation eau et assainissement.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

28. Suppression / Création de postes

EXPOSE : Jean-Charles Hanriot, conseiller délégué, explique qu'un agent a demandé une diminution de temps de travail dès que possible.

Une délibération suppression/création de postes permettra de répondre favorablement à cette demande.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

29. Modification des tarifs de mise à disposition du personnel d'entretien

EXPOSE : Jean-Charles Hanriot, conseiller délégué, explique que compte tenu de l'évolution des coûts du personnel, il conviendrait de fixer le tarif horaire total à 21.84 € (contre 19,88€ en 2025) afin d'être en adéquation avec les frais réellement supportés par la Communauté de communes notamment avec la fin des contrats PEC (Parcours Emploi Compétence).

Ce tarif horaire a été évalué selon le calcul du coût de la prestation suivant :

- coût horaire moyen chargé : 19 €/h (16.89€ en 2025)

- + part liée à la gestion du personnel : 1.78 €/h (2.10€ en 2025) liée au nombre d'agents d'entretien (en baisse par rapport à 2025)
- + part liée à l'assurance : 1.06 €/h (0.89€ en 2025)

L'application de ce nouveau tarif interviendra à compter du 1^{er} juillet 2026.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

30. Subvention « Ma Prime Rénov' » à RUHANS

EXPOSE : Nadine Wantz, Présidente, rappelle qu'il convient de réserver une subvention "Ma Prime Rénov Parcours Accompagné" au titre de l'amélioration énergétique de la résidence principale de M. Noel PATTON à Ruhans (travaux de VMC et de ventilation, remplacement des menuiseries extérieures, et isolation extérieure). Une aide d'un montant de 500 € sera accordée pour la mise en œuvre de ces travaux.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

31. Mise en place d'une servitude de passage d'un réseau d'eaux usées à Grandvelle-et-le-Perrenot

EXPOSE : Dominique Guiguen, vice-président, explique qu'en raison de la démolition d'une habitation d'une part et d'une construction neuve d'autre part sur la parcelle OD 1087 à Grandvelle, il convient de mettre en place une servitude conjointe entre la commune, la communauté de communes et le propriétaire des parcelles concernées pour le passage du réseau d'eaux pluviales et le passage du réseau d'eaux usées.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

32. Mise à jour des revenus planchers utilisés par la Caisse Nationale d'Allocations familiales pour le calcul des tarifs d'accueil périscolaire et de loisirs

EXPOSE : Christelle Cuenot, vice-présidente, explique qu'il convient de modifier les revenus planchers utilisés dans le calcul des tarifs d'accueil périscolaire et de loisirs à la suite d'une modification du barème de la CNAF.

DISCUSSIONS : Gilles Mainier demande à partir de quelle date s'appliquera cette modification.

Christelle Cuenot, vice-présidente, répond que la modification prendra effet à compter de l'adoption de la délibération.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

33. Pack culturel territorial dans le cadre de la convention territoriale de développement culturel avec la DRAC

EXPOSE : Guillaume Germain, vice-président, explique qu'il convient de proposer la mise en œuvre du dispositif du pack culturel territorial avec la compagnie de Nathalie Pernet, permettant d'assurer la diffusion d'une offre culturelle de qualité et au plus grand nombre sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Riolais (CCPR). Pour l'année 2026, la participation de la CCPR prendra la forme d'une subvention de 5 000 € (s'ajoute 5000€ du CD70). Pour l'année 2027, la participation maximale de la CCPR sera de 6 000 € (s'ajouteront 4000€ du CD70).

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).

34. Signature d'une convention avec l'association « Au Coin de l'Oreille » - Festival itinérant « Les Estivales de Saône »

EXPOSE : Guillaume Germain, vice-président, explique qu'il convient de signer, pour la Communauté de communes du Pays Riolais (CCPR) à travers sa politique associative et culturelle, une convention avec l'association "Au Coin de l'Oreille". Cette dernière permettra de proposer une offre culturelle de qualité à sa population, tout en s'inscrivant dans une dynamique territoriale. Pour cela, la CCPR entretient des partenariats avec des associations culturelles du Département de la Haute-Saône. Il s'agit, pour cette année 2026, de verser une subvention de 3 000 € à l'association "Au Coin de l'Oreille" pour l'organisation de concerts sur le territoire de la CCPR.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : 0-contre : 0).